

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2009

L'an deux Mille neuf, le **premier septembre** à dix huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur COLAS Roger, Maire,

Date de convocation : 25 Août 2009

Etaient présents : ARGOUARC'H Frédérique -- BELLEGUIC Robert - CADIC Jean-Paul -- CAUDAN Monique - CORNE André - CUDON Françoise - FITAMANT Georges - HERVET Claude -- LE GOFF Bernard - LE NAOUR Elise - PERRON Françoise -- RICHARD Magali -- ROBET Jean-Noël -

Formant la majorité des membres en exercice

Absents :

GAUBERT Louis qui donne procuration à CORNE André
LE MARRE Armel qui donne procuration à BELLEGUIC Robert
JEHANNO Claude, qui donne procuration à FITAMANT Georges
LE NIGEN Michel qui donne procuration à ROBET Jean Noël
ROLLIN Philippe qui donne procuration à ARGOUARC'H Frédérique

Le Conseil a choisi pour secrétaire Magali RICHARD

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu de la réunion du 30 Juin 2009
2. Demande de prorogation de l'arrêté DUP du captage de Lost ar roc'h
3. COCOPAQ : Adoption compétence gestion des ALSH des mercredis
4. Avis sur Inventaire des cours d'eau
5. Modification PLU : contrat cabinet GEOLITT
6. Emploi :
 - Contrat d'avenir Services Techniques
 - Contrat d'accompagnement à l'emploi : école publique
7. Retrait du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'isole
8. Résultats Appel d'Offres : salle polyvalente - travaux de voirie - aménagement RD 790

Approbation compte-rendu de la réunion du 30 Juin 2009

Le compte-rendu de la réunion du 30 Juin 2009 est adopté à l'unanimité.

Demande de prorogation de l'arrêté DUP du captage de Lost ar roc'h

(affiché en mairie le 03/09/2009 – Visé par la Préfecture le 07/09/2009)

Le délai accordé par l'arrêté Préfectoral n° 2004-1 493 du 29 octobre 2004 pour réaliser les expropriations nécessaires à la maîtrise foncière expire le 29 octobre 2009.

Pendant ces cinq dernières années, la Commune a privilégié le règlement à l'amiable des procédures d'acquisition du périmètre Immédiat et d'indemnisations de servitudes en périmètre rapproché A.

Aujourd'hui, plusieurs propriétaires et exploitants n'ont pas donné de suite favorable aux propositions et un propriétaire a déposé une requête devant le tribunal administratif de RENNES

En vertu de l'article du code L 11-5 du Code de l'expropriation le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à M. Le Préfet du Finistère de proroger les effets de la déclaration d'utilité publique pour une durée de 5 ans.

COCOPAQ : Adoption compétence gestion des ALSH des mercredis

(affiché en mairie le 03/09/2009 – Visé par la Préfecture le 07/09/2009)

Le Conseil communautaire dans sa séance du 2 Juillet 2009 a adopté le nouveau libellé de compétence suivant :

ALSH : adoption de la compétence de gestion des accueils de loisirs sans hébergement des mercredis pendant le temps scolaire

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le nouveau libellé de compétence.

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour, le Conseil Municipal adopte cette nouvelle compétence.

Avis sur inventaire des cours d'eau

(affiché en mairie le 03/09/2009 – Visé par la Préfecture le 07/09/2009)

Une carte d'inventaire des cours d'eau de la Commune de TREMEVEN a été réalisé par un groupe de travail animé par la Chambre d'Agriculture du Finistère.

Cet inventaire a pour objectif de contribuer à une meilleure préservation et gestion des milieux naturels et à assurer une sécurisation juridique de toute acteur (collectivité, particulier, entreprise, agriculteur,...) susceptible d'intervenir sur le réseau hydrographique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cet inventaire qui n'appelle aucune observation particulière.

Modification PLU : Contrat cabinet GEOLITT

(affiché en mairie le 03/09/2009 – Visé par la Préfecture le 07/09/2009)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition du cabinet GEOLITT concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Le coût de cette modification s'élève à **2 750.00 € HT**

TVA 19.6% **539.00 €**

Montant TTC **3 289.00 € TTC**

La mission prévoit 1 intervention et 1 réunion pour la modification du PLU (réunion avec préparation et rédaction d'un compte rendu).

Coût d'une réunion supplémentaire **670.00 € HT**
801.32 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

(affiché en mairie le 03/09/2009 – Visé par la Préfecture le 07/09/2009)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école publique, et à des effectifs importants au restaurant scolaire, il est nécessaire de mettre en place, à compter du 1^{er} septembre 2009, un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) sur une base de 30H/Semaine pour une durée de 1 an renouvelable.

Ce C.A.E sera annualisé sur l'année scolaire.

Le profil de poste est le suivant : ATSEM en classe bilingue le matin, aide restaurant scolaire à partir de Midi, et aide garderie après la classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable.

Contrat d'Avenir (C.A)

(affiché en mairie le 03/09/2009 – Visé par la Préfecture le 07/09/2009)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un Contrat d'Avenir (C.A) à partir du 1^{er} septembre 2009 aux services techniques de la Commune sur une base de 26H /semaine pour une durée de 24 mois renouvelable.

Le profil de poste est le suivant : entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable.

Retrait du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Isole

(affiché en mairie le 03/09/2009 – Visé par la Préfecture le 07/09/2009)

Par délibération du 27 juillet 2009, le Comité du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Isole a décidé de réserver une suite favorable aux demande de retrait présentées par les Communes de Guisriff, Leuhan, Querrien, Quimperlé, Roudouallec et Trémévéen.

Conformément aux dispositions de l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit être consulté sur ces demandes de retrait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Résultats Appel d'Offres

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des résultats d'appels d'offres autorisés par délibération du Conseil Municipal du 5 Mai 2009/

SALLE POLYVALENTE

LOT	Nombre de réponses	Estimation	Offre retenue	Entreprise Retenue
1 Démolition – Gros œuvre	1	6 000 €	6 878.40 €	PERRON Alain
2 Menuiserie Intérieure	3	15 000 €	10 599.85 €	NIGEN Jean
3 Cloisons sèches – plâtrerie – plafonds	2	19 000 €	20 925.76 €	Entreprise THIERY
4 Revêtements de sols – Faïence	1	11 500 €	13 143.70 €	Entreprise THIERY
5 Peinture –Peinture sols	2	11 500 €	8 949.83 €	Entreprise LE DU
6 Plomberie- Chauffage	1	7 000 €	6 762.27 €	Entreprise LE MOUELLIC
7 Electricité VMC	1	10 000 €	9 172.50 €	Entreprise DAERON
TOTAL		80 000 €	76 432.31 €	

TRAVAUX DE VOIRIE

Estimation : 78 187.00 €

5 Entreprises ont répondu

Entreprise retenue :

Entreprise COLAS 61 657.15 €

AMENAGEMENT RD 790

Estimation : 228 004.40 €

5 Entreprises ont répondu

Entreprise retenue :

S RTP 173 823.96 € HT

Le Conseil Municipal prend acte de ces résultats.

Décision modificative

(affiché en mairie le 03/09/2009 – Visé par la Préfecture le 07/09/2009)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles étant insuffisants, il est nécessaire de voter certaines décisions modificatives

BUDGET GENERAL : Décision Modificative n°2

Virement de crédit (DEPENSES)

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
21	2188	10004	Achat matériel, Mobilier	3 000.00 €
			TOTAL	3 000.00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
020	020	OFI	Dépenses imprévues	- 3000.00 €
			TOTAL	- 3 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Le Maire

La secrétaire
Magali RICHARD

Les membres du
Conseil Municipal